



# Comprendre le Regroupement de consommation propre (RCP)

**SIE SA**  
Service Intercommunal  
des Énergies

Chemin de la Gottrause 11  
021 631 51 11  
info@sie.ch - www.sie.ch

# TABLE DES MATIÈRES

1. Glossaire	3
2. Les produits SIE	3
2.1 Nos compétences	3
2.2 Nos produits	3
3. Historique du RCP	3
3.1 Application et exemple du solaire photovoltaïque	4
3.2 Différence entre RCP et CA	4
4. Descriptif	5
4.1 Le point fort du RCP face à la CA	5
5. Les compteurs	6
5.1 Certifications	6
5.2 Choix de SIE	6
5.3 Compteurs indirects et directs	6
5.4 Spécificité des compteurs	6
5.5 Tarif de la solution SIE	7
6. Mise en application	8
6.1 Pour les propriétaires	8
6.2 Pour les locataires	8
7. Avantages du produit RCP de SIE	8

## 1. Glossaire

**Regroupement pour la consommation propre (RCP) :**  
Regroupement de personnes ou d'entreprises, d'un ou de plusieurs bâtiments attenants pour autoconsommer la production d'une ou de plusieurs sources locales d'énergie.

**Communauté d'autoconsommation (CA) :**  
Réunion de personnes ou d'entreprises afin d'autoconsommer la production d'une seule source d'énergie sur un seul bâtiment.

**Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) :**  
Le distributeur local d'électricité.

**Autoprodacteur :**  
Personne ou entreprise qui bénéficie de sa propre installation de production d'énergie.

**Autoconsommateur :**  
Personne ou entreprise qui consomme sa propre énergie.

## 2. Les produits SIE

Depuis 2019, SIE est passé d'exploitant de réseau à énergéticien complet, maîtrisant tous les métiers de l'énergie. L'entreprise dessert près de 30 000 clients et achemine quelque 338 GWh annuellement. Acteur local incontournable, SIE offre aux communes, aux entreprises et aux privés un guichet unique pour tous les projets liés à l'énergie : vente, prestations, transition ou énergies renouvelables.

### 2.1 Nos compétences

- Maîtrise technique
- Acteur de tous les métiers de l'énergie et du multimédia
- Propriétaire de ses infrastructures
- GRD des communes de Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens depuis 1935
- Capacité d'investissement (contracting)

### 2.2 Nos produits

- Distributeur d'électricité
- Chaleur à distance par ECUCAD et Cricad
- Toutes prestations énergétiques : PV, RCP, EP, bornes électromobilité et contracting
- Raccordement multimédia haute vitesse

## 3. Historique du RCP

Auparavant appelé communauté d'autoconsommation, le RCP, ou Regroupement de consommation propre, suscite de plus en plus d'intérêt auprès des propriétaires immobiliers.

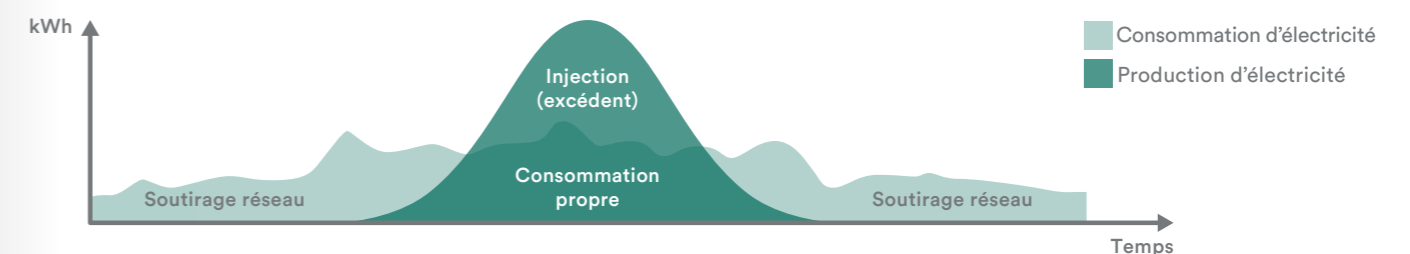
À la suite de la modification de la législation fédérale, les consommateurs ont le droit, depuis 2014, de consommer leur propre énergie électrique produite. Ainsi, l'énergie produite sur place peut être autoconsommée sur le lieu de production et l'excédent revendu sur le réseau.

Le profil de consommation propre permet :

- La consommation de l'énergie produite localement pour des utilisateurs locaux.
- La revente sur le réseau de l'excédent d'énergie non consommée sur place qui permet de dégager un revenu.
- De soutirer sur le réseau l'énergie nécessaire aux consommateurs sur place en cas de pénurie d'électricité.

Ainsi, si l'énergie produite par le photovoltaïque n'est pas suffisante, celle nécessaire aux consommateurs locaux est toujours disponible et régulée par le réseau.

### Représentation des phases de production et de consommation d'énergie photovoltaïque électriques d'un bâtiment



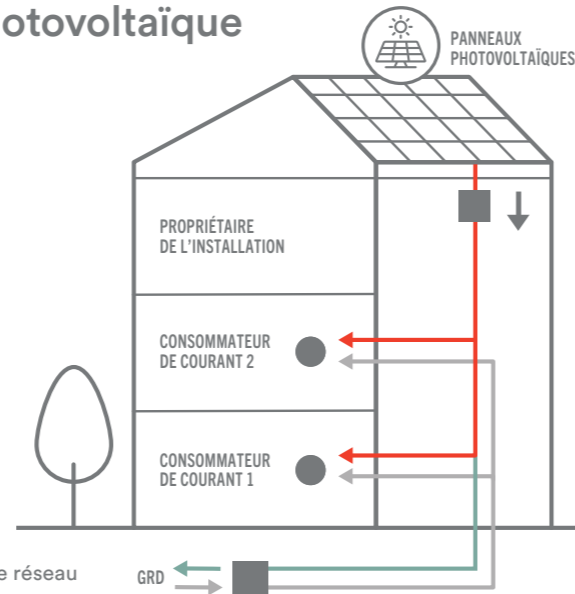
### 3.1 Application et exemple du solaire photovoltaïque

Prenons l'exemple de l'énergie solaire photovoltaïque :

- L'électricité solaire produite sur le toit coûte moins cher que l'électricité du réseau public. Ceci s'explique par le fait que le prix du courant autoconsommé ne comprend pas l'acheminement et les taxes.
- Cela signifie que plus l'électricité est autoconsommée, plus l'installation solaire est amortie rapidement.

L'électricité injectée sur le réseau est rémunérée par de nombreux exploitants de réseaux de distribution à un tarif peu élevé (rétribution de reprise) qui contribue aussi à l'amortissement de l'installation solaire.

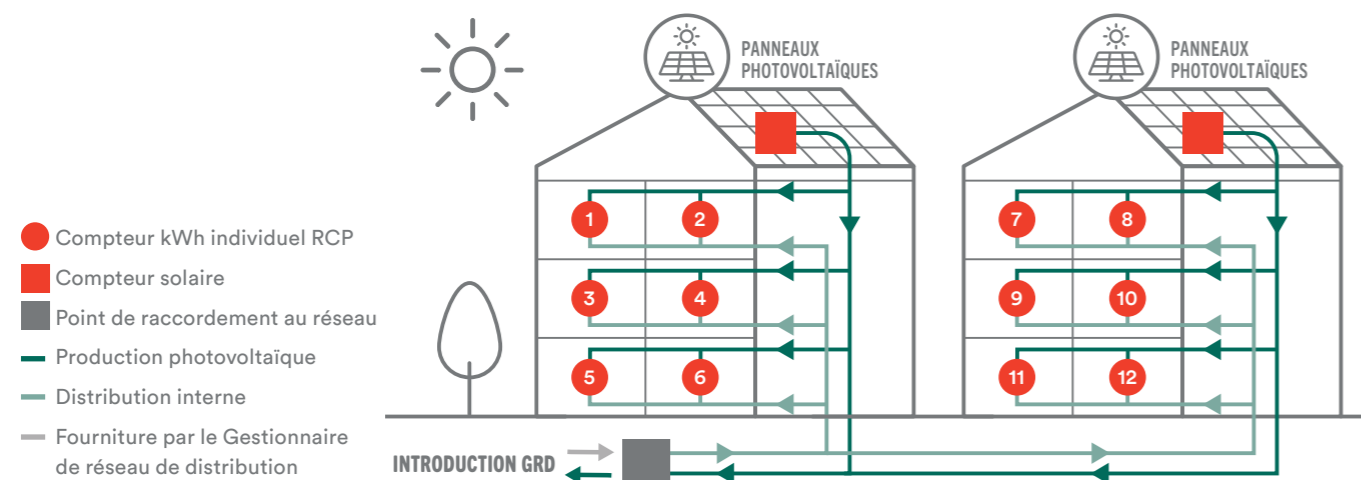
— Consommation propre — Fourniture au réseau — Prélèvement sur le réseau



### 3.2 Différence entre RCP et CA

- La CA, ou Communauté d'autoconsommateurs, est un produit proposé par le distributeur d'électricité local ou GRD, permettant le comptage de la consommation propre (possiblement aussi la facturation).
- Le RCP ou Regroupement de consommation propre est un produit privé, déployable dans tout le réseau, nécessitant un compteur principal pour l'introduction dépendant toujours du GRD.
- Cependant, au-dessus d'une production d'énergie de 30kWc (soit environ 75 panneaux solaires), il est nécessaire d'avoir un compteur GRD.

	RCP	CA
<b>Organisation du réseau</b>	Possibilité de relier plusieurs bâtiments voisins (parcelles adjacentes). Traversée d'une rue, d'une voie ferrée ou d'un cours d'eau possible sous conditions	Un seul bâtiment
<b>Production propre</b>	Plusieurs installations photovoltaïques possibles sur le même microgrid	Une seule source, sur le même raccordement électrique que le bâtiment.
<b>Participation des autoconsommateurs</b>	Une fois membre, toujours membre	Possibilité d'intégrer ou de quitter la communauté en tout temps
<b>Statut des autoconsommateurs</b>	Le RCP est considéré comme un consommateur unique, représenté par son administrateur	Tous les participants restent des consommateurs en relation avec le GRD
<b>Prix de l'électricité autoconsommée</b>	Décidé par le propriétaire de l'installation photovoltaïque; il ne doit pas dépasser 80% du prix du réseau électrique GRD	Décidé par la communauté il ne doit pas dépasser le prix du réseau électrique GRD
<b>Compteurs d'électricité</b>	Les compteurs sont la propriété du regroupement ou du prestataire RCP, la maintenance et leur contrôle sont de la responsabilité du regroupement	Les compteurs restent ceux du GRD qui assure la maintenance et le contrôle
<b>Mesure des consommations</b>	La mesure des consommations incombe à l'administrateur. Elle peut être déléguée.	La mesure des consommations incombe au GRD qui donne toutes les informations
<b>Facturation</b>	La facture pour la consommation provenant du réseau est transmise par le GRD, l'administrateur gère la facturation pour l'autoconsommation (cette prestation peut être déléguée)	La facture pour la consommation provient du GRD; le représentant gère la facturation pour l'autoconsommation (cette prestation peut être déléguée)
<b>Accès au marché libre de l'électricité</b>	Possible si le regroupement, consomme plus de 100 000 kWh par année	Non



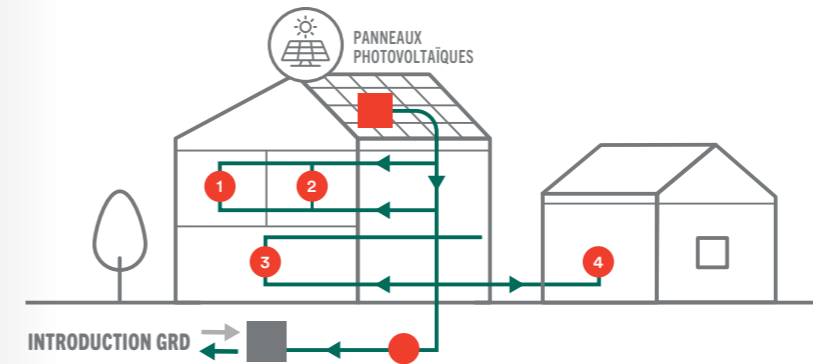
## 4. Descriptif

### 4.1 Le point fort du RCP face à la CA

Le Regroupement dans le cadre de la consommation propre permet d'augmenter la consommation propre de plusieurs consommateurs d'un même immeuble, et il permet également à plusieurs parcelles de se regrouper.

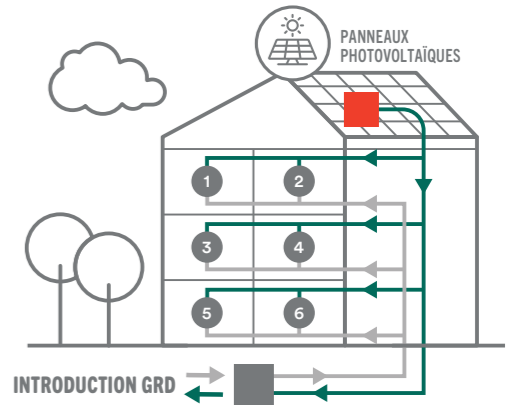
Il permet de se présenter comme un seul client face au fournisseur d'énergie. Si plusieurs bâtiments sont reliés entre eux dans un RCP, ils doivent avoir une liaison électrique entre eux que l'on appelle microgrid.

RCP



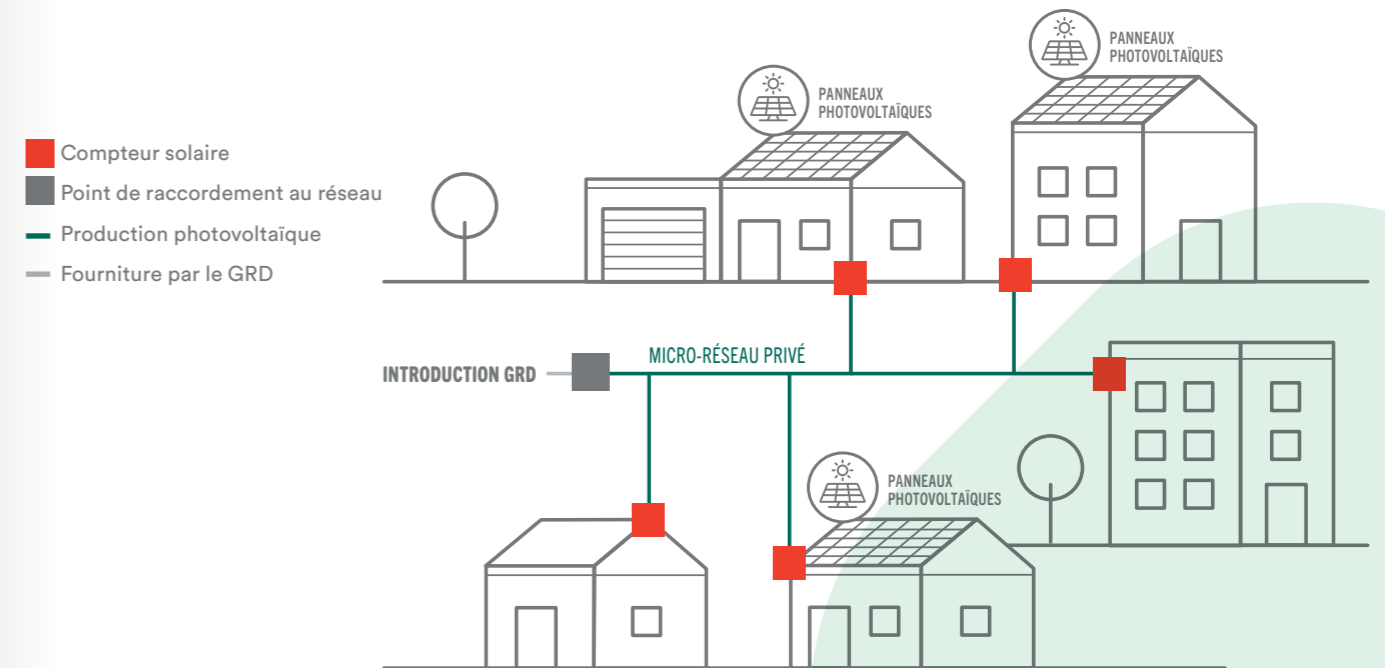
- Compteur kWh individuel RCP
- Compteur solaire
- Point de raccordement au réseau
- Production photovoltaïque
- Distribution interne
- Fourniture par le Gestionnaire de réseau de distribution

CA



- Compteur kWh individuel CA

### Représentation d'un microgrid dans un RCP



# 5. Les compteurs

## 5.1 Certifications

Un RCP est constitué d'une partie comptage et d'une partie facturation. Les compteurs utilisés par SIE peuvent être de format standard ou DIN. Ils sont certifiés METAS et MID :

- **METAS** : l'organisme d'évaluation de conformité METAS-Cert est un organisme notifié par la Suisse et reconnu par l'UE pour l'évaluation de la conformité d'instruments de mesure. Seuls les compteurs électriques conformes à cette directive peuvent être utilisés pour facturer l'électricité.
- **MID** : il s'agit d'une directive européenne sur les instruments de mesure. Comme pour METAS, seuls les compteurs électriques conformes à cette directive peuvent être utilisés pour facturer l'électricité.

## 5.2 Choix de SIE

Techniquement, SIE propose un ensemble de choix :

- **Normes**
  - o METAS avec étalonnage ou sondage
- **Format matériel**
  - o Format DIN pour les nouvelles installations (pour un gain de place dans les armoires électriques)
  - o Format Standard « réglette », pour les installations existantes

## 5.3 Compteurs indirects et directs

- Les compteurs sont de type direct jusqu'à 80 A, c'est-à-dire qu'ils ont des moyens de mesures internes leur permettant de faire les relevés de la consommation d'énergie électrique.
- Les compteurs indirects sont des compteurs mesurant un courant au-delà de 80 A, nécessitant l'adjonction d'un TI (Transformateur d'intensité) externe au tarif de 750 CHF, non inclus dans la prestation.

Compteur format DIN



Compteur format standard



## 5.4 Spécificité des compteurs

Explication avec le tableau ci-dessous :

	DIN	Standard	Explication	Supplément
<b>Marque</b>	Schneider	Landi & Gyr ou Iskra		
<b>Certification</b>	METAS	METAS	L'organisme d'évaluation de conformité METAS-Cert est un organisme notifié par la Suisse et reconnu par l'UE pour l'évaluation de la conformité d'instruments de mesure.	
	MID	MID	Il s'agit d'une directive européenne sur les instruments de mesure. Seuls les compteurs électriques conformes à cette directive peuvent être utilisés pour facturer l'électricité.	
<b>Transmission</b>	Fibre	Fibre	Selon disponibilité	
	GSM	GSM	L'utilisation d'une transmission GSM se fait s'il n'y a pas de fibre.	À prévoir par le client un abonnement GSM.
<b>Format</b>	DIN	Standard	Un compteur DIN est un compteur de taille plus petite qu'un format standard.	

## 5.5 Le tarif de la solution SIE

RÉCAPITULATIF TARIF SOLUTIONS RCP SIE		Prix client (CHF HT)
<b>SOLUTION Format Standard</b>		Prix par compteur
Coût unique		300.--
Coûts récurrents - annuels		60.--
<b>SOLUTION Format DIN</b>		Prix par compteur
Coût unique		350.--
Coûts récurrents - annuels		50.--

Les coûts uniques correspondent au coût de remplacement des compteurs.

Les coûts récurrents correspondent au coût annuel payé par le membre pour la location du compteur.

# 6. Mise en application

## 6.1 Pour les propriétaires

- Le RCP permet d'augmenter la rentabilisation de l'investissement photovoltaïque, parfois plus qu'une CA.
- Ceci représente concrètement une augmentation de la valeur du bien immobilier, qui est valorisable auprès des locataires, par le côté consommation d'énergie locale et durable.

## 6.2 Pour les locataires

- C'est un abonnement compteur moins cher chez SIE, que l'abonnement proposé par de nombreux GRD. Donc une réduction des charges.
- C'est une consommation d'énergie locale et renouvelable aux heures de production.

# 7. Avantages du produit RCP de SIE

### PRIX

- Une des solutions du marché romand les plus compétitives
- Un prix attractif pour l'abonnement des membres

### PRODUIT/SERVICE

- Des compteurs certifiés METAS et MID
- Installation d'un compteur privé qui reste propriété de SIE
- Le compteur DIN permet une réduction significative de la taille des tableaux électriques pour les nouvelles installations

### FACTURATION

- Une facture trimestrielle précisant les consommations d'électricité issues du photovoltaïque, du soutirage du réseau ainsi que des bornes de recharges

- Un décompte par année pour le représentant du RCP
- La possibilité de gérer la facturation des bornes de recharges et l'utilisation d'une batterie de stockage (exclusif au RCP)

### GRD

- Basé sur les mêmes outils de facturation du GRD SIE
- SIE, GRD des communes de Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens depuis 1935, gérant près de 30 000 clients

### SAV

- Accès au portail client sur Internet
- Le support téléphonique de notre backoffice



**SIE SA  
Service Intercommunal  
des Énergies**

Chemin de la Gottrause 11  
1023 Crissier  
021 631 51 11

info@sie.ch - [www.sie.ch](http://www.sie.ch)